

Séance du 3 AVRIL 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Cédric POTHIER, Carmela SICOLI

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON GUINAUD, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POUILLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

POUVOIRS : de M. Sébastien THERME à M. Jean NOIRAY et de Mme Ophélie DEVEZE à Mme Sandrine CAVALLO

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

PROCES VERBAL DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Cédric POTHIER, Jean-Claude POUILLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

Pour : 10

Contre : 0

Abstention :0

1°) Approbation du compte de gestion 2022

A l'invitation de monsieur le maire, M. Jacques CONVERT rappelle ce qu'est le compte de gestion et présente les comptes tels qu'arrêtés par le comptable public, ci-après :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 073048

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AIX-LES-BAINS

ETABLISSEMENT : VOGLANS

Résultats budgétaires de l'exercice

97100 - VOGLANS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 860 857,60	2 378 267,79	5 239 125,39
Titres de recette émis (b)	2 746 265,88	2 440 565,79	5 186 831,67
Réductions de titres (c)		9 933,95	9 933,95
Recettes nettes (d = b - c)	2 746 265,88	2 430 631,84	5 176 897,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 860 857,60	2 378 267,79	5 239 125,39
Mandats émis (f)	1 179 991,68	1 864 073,57	3 044 065,25
Annulations de mandats (g)	65 223,50	23 543,21	88 766,71
Depenses nettes (h = f - g)	1 114 768,18	1 840 530,36	2 955 298,54
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 631 497,70	590 101,48	2 221 599,18
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 073048

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AIX-LES-BAINS

ETABLISSEMENT : VOGLANS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

97100 - VOGLANS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-513 115,69		1 631 497,70		1 118 382,01
Fonctionnement	710 572,60	590 100,81	590 101,48		710 573,27
TOTAL I	197 456,91	590 100,81	2 221 599,18		1 828 955,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	197 456,91	590 100,81	2 221 599,18		1 828 955,28

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes

Séance du 3 AVRIL 2023

figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 13 (dont deux pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

2°) Approbation du compte administratif 2022

Puis M. CONVERT présente le compte administratif comme suit en apportant quelques commentaires et précisions sur l'ensemble des lignes.

Commune de Voglans - Budget Communal - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 840 530,36	G	2 430 631,84
	Section d'investissement	B	1 114 768,18	H	2 746 265,88
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	120 471,79 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	513 115,69 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 468 414,23	= G+H+I+J	5 297 369,51
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 840 530,36	= G+I+K	2 551 103,63
	Section d'investissement	= B+D+F	1 627 883,87	= H+J+L	2 746 265,88
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 468 414,23	= G+H+I+J+K+L	5 297 369,51

Résultat =
recettes – dépenses

- **+ 590 101.48**
- **+ 1 631 497.70**
- **+ 120 471.79**
- **- 513 115.69**
- **+ 710 573.27**
- **+ 1 118 382.01**
- **+ 1 828 955.28**

Il explique notamment que l'excédent est lié à l'emprunt de 1 M€ pour la médiathèque ainsi qu'au versement de la subvention pour ce projet par la DRAC et que par ailleurs, toutes les dépenses prévues n'ont pas été réalisées sur cet exercice.

Il présente ensuite plus en détail les dépenses et recettes de fonctionnement avec les tableaux suivant :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	683 500,00	675 993,92	0,00	0,00	7 506,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	932 585,00	930 095,79	0,00	0,00	2 489,21
014	Atténuations de produits	51 000,00	38 907,00	0,00	0,00	12 093,00
65	Autres charges de gestion courante	189 400,00	189 398,59	0,00	0,00	1,41
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 856 485,00	1 834 395,30	0,00	0,00	22 089,70
66	Charges financières	8 400,00	5 187,96	0,00	0,00	3 212,04
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	947,10	0,00	0,00	52,90
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	5 400,00	0,00			5 400,00
022	Dépenses imprévues	300,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 871 585,00	1 840 530,36	0,00	0,00	31 054,64
023	Virement à la section d'investissement (2)	506 682,79				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		506 682,79	0,00			506 682,79
TOTAL		2 378 267,79	1 840 530,36	0,00	0,00	537 737,43

M. CONVERT précise concernant les charges à caractère général qu'elles comprennent des frais d'études et que celles du personnel ont sensiblement augmenté suite à la revalorisation du point d'indice, à la mise en place des tickets restaurant et à l'augmentation de l'IFSE ou à de l'intérim. Les atténuations de produits ... les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	4 000,00	9 659,34	0,00	0,00	-5 659,34
70	Produits services, domaine et ventes div	166 700,00	185 050,23	0,00	0,00	-18 350,23
73	Impôts et taxes	1 708 568,00	1 760 554,71	0,00	0,00	-51 986,71
74	Dotations et participations	53 528,00	133 769,89	0,00	0,00	-80 241,89
75	Autres produits de gestion courante	300 000,00	312 901,50	0,00	0,00	-12 901,50
Total des recettes de gestion courante		2 232 796,00	2 401 935,67	0,00	0,00	-169 139,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00	28 696,17	0,00	0,00	-3 696,17
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 257 796,00	2 430 631,84	0,00	0,00	-172 835,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 257 796,00	2 430 631,84	0,00	0,00	-172 835,84
Pour information		(3) 120 471,79				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Concernant les recettes, M. CONVERT précise qu'on retrouve l'excédent reporté depuis 2021, que les produits des services sont supérieurs à ce qui était prévu car on les minore parfois par prudence, de même pour les produits des impôts et taxes.

Sur l'ensemble des tableaux des recettes et dépenses, monsieur le maire remarque que le budget primitif a bien été respecté, sauf en investissement où il l'a moins été.

Commune de Voglans - Budget Communal - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	93 120,00	79 941,12	0,00	13 178,88
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 403 029,52	900 903,62	0,00	502 125,90
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	690 518,39	15 171,36	0,00	675 347,03
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 191 667,91	1 001 016,10	0,00	1 190 651,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	0,00	500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	113 752,08	0,00	36 247,92
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		150 500,00	113 752,08	0,00	36 747,92
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 342 167,91	1 114 768,18	0,00	1 227 399,73
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 574,00	0,00		5 574,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 574,00	0,00		5 574,00
TOTAL		2 347 741,91	1 114 768,18	0,00	1 232 973,73
Pour information		(2) 513 115,69			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

Séance du 3 AVRIL 2023

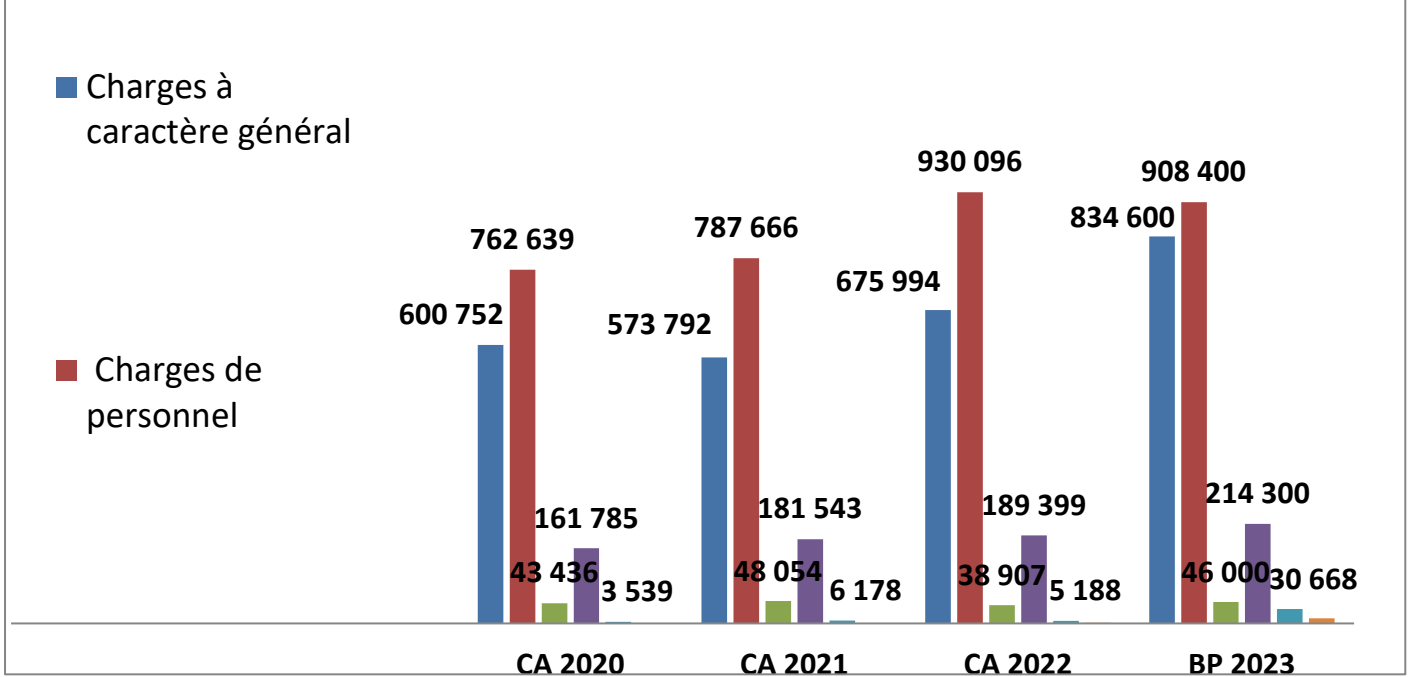
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	268 500,00	656 550,00	0,00	-388 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	750 000,00	1 250 000,00	0,00	-500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 573,04	0,00	-5 573,04
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 018 500,00	1 912 123,04	0,00	-893 623,04
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	220 000,00	244 042,03	0,00	-24 042,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	590 100,81	590 100,81	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	520 000,00		0,00	
Total des recettes financières		1 330 100,81	834 142,84	0,00	495 957,97
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 348 600,81	2 746 265,88	0,00	-397 665,07
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	506 682,79			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	5 574,00	0,00		5 574,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		512 256,79	0,00		512 256,79
TOTAL		2 860 857,60	2 746 265,88	0,00	114 591,72

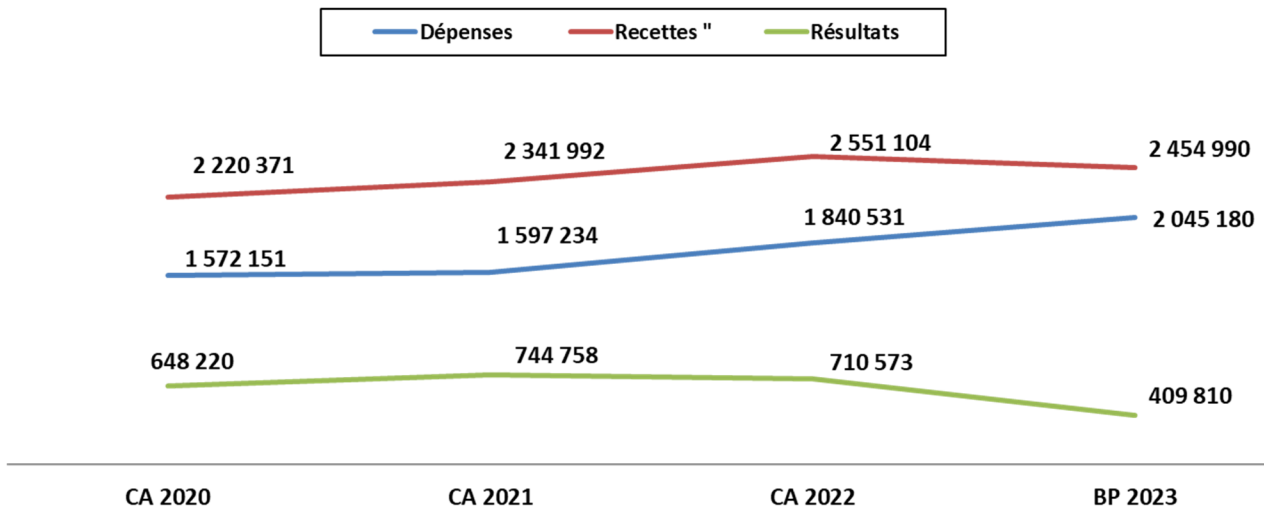
Comparatif évolution dépenses recettes réelles de fonctionnement

DEPENSES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
11	Charges à caractère général	600 752	573 792	675 994	834 600
12	Charges de personnel	762 639	787 666	930 096	908 400
14	Atténuation de produits	43 436	48 054	38 907	46 000
65	Autres charges de gestion courantes + dep impr	161 785	181 543	189 399	214 300
66	Charges financières	3 539	6 178	5 188	30 668
67	Charges exceptionnelles + dot amort +annulation titres		0	947	11 212
Total dépenses réelles de fonctionnement		1 572 151	1 597 234	1 840 531	2 045 180
RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
21	Excédent reporté		28 138	120 472	110 573
13	Atténuations de charges	23 512	4 838	9 659	4 000
70	Produits services, domaine, ventes div	144 599	156 049	185 050	168 260
73	Impôts et taxes	1 719 783	1 739 319	1 760 555	1 814 157
74	Dotations et participation	57 163	78 344	133 770	37 000
75	Autres produits gestion courante	266 714	329 560	312 902	310 000
77	Produits exceptionnels	8 600	5 744	28 696	11 000
Total recettes réelles de fonctionnement		2 220 371	2 341 992	2 551 104	2 454 990
Résultat Brut		648 220	744 758	710 573	409 810
Résultat Net =Rst Br - Exdt report		648 220	716 620	590 101	299 237

Dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



Evolution Dépenses Recettes fonctionnement



Après les présentations des tableaux ci-dessus, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Martine BERNON, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Yves MERCIER, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	- 1 840 530.36 €
Recettes	+ 2 430 631.84 €
Résultat section de Fonctionnement 2022	+ 590 101.48 €

Investissement

Dépenses	- 1 114 768.18 €
Recettes	+ 2 746 265.88 €
Résultat section d'Investissement 2022	+ 1 631 497.70 €

Résultat de l'exercice 2022 des 2 sections + 2 221 599.18 €

Déficit d'investissement 2021 reporté	- 513 115.69 €
Excédent de fonctionnement 2021 reporté	+ 120 471.79 €

Restes à réaliser : Dépenses d'investissement : 0 €

Résultat cumulé de l'exercice 2022 : + 1 828 955.28 €

Hors de la présence de Monsieur MERCIER Yves, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal 2022.

Pour : 12 (dont deux pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

3°) Affectation des résultats 2002 au budget primitif 2023

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022	: + 590 101.48 €
Excédent de fonctionnement 2021	: + 120 471.79 €

Résultat de fonctionnement au 31/12/2022 : + 710 573.27€

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2022 : + 1 631 497.70€

Déficit de financement 2021 : - 513 115.69€

Résultat d'investissement au 31/12/2022 : + 1 118 382.01€

Par rapport au document de convocation M. CONVERT fait simplement corriger la date de

Séance du 3 AVRIL 2023

« 2022 » pour le résultat d'investissement et rectifier le montant de ce dernier à « .01 cts ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget principal 2023, les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

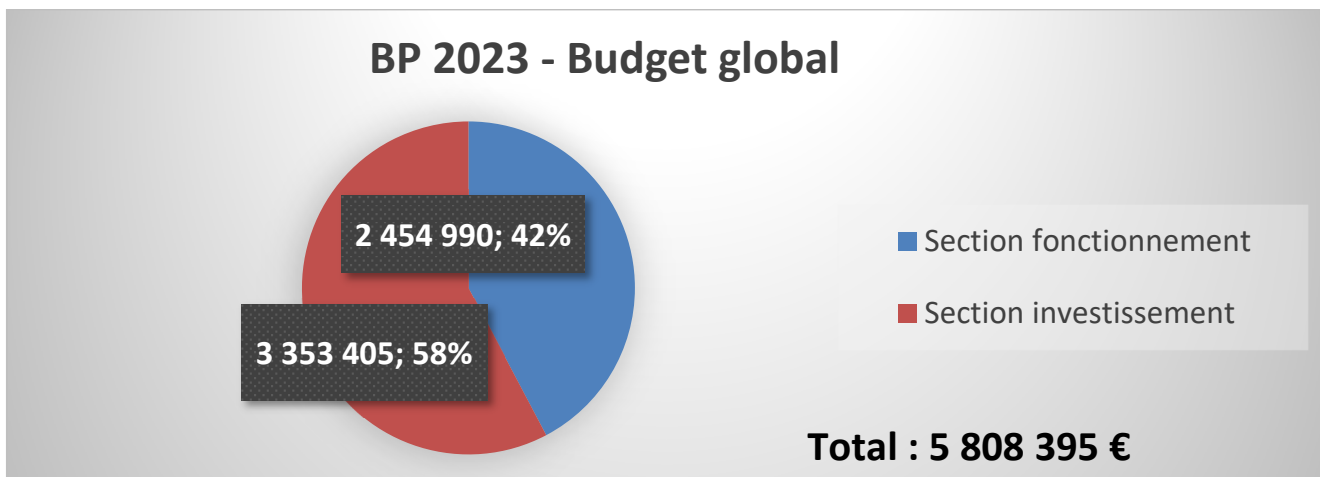
- Excédent de fonctionnement de 600 000.00€ au compte R 1068, section d'investissement ;
- Excédent de fonctionnement de 110 573.27€ au compte R 002, section de fonctionnement ;
- Excédent d'investissement de 1 118 382.21€ au compte R 001, section d'investissement ;

Pour : 13 (dont deux pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

4) Approbation du budget primitif 2023



Séance du 3 AVRIL 2023

Date : 03/04/2023 17:39

Préparation budget primitif - Vue d'ensemble

VIVIERS DU LAC - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2023

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement									
Dépense	2 341 267.79	2 378 267.79	1 840 530.36	77.39		2 454 990.27	2 454 990.27	103.23	
Recette	2 341 267.79	2 378 267.79	2 551 103.63	107.27		2 454 990.27	2 454 990.27	103.23	
Total Fonctionnement	0.00	0.00	710 573.27	0.00					
Investissement									
Dépense	2 855 283.60	2 860 857.60	1 627 883.87	56.90		3 353 404.76	3 353 404.76	117.22	
Recette	2 855 283.60	2 860 857.60	2 746 265.88	95.99		3 353 404.76	3 353 404.76	117.22	
Total investissement	0.00	0.00	1 118 382.01	0.00					
Total DEPENSE	5 196 551.39	5 239 125.39	3 468 414.23	66.20		5 808 395.03	5 808 395.03	110.87	
Total RECETTE	5 196 551.39	5 239 125.39	5 297 369.51	101.11		5 808 395.03	5 808 395.03	110.87	
Total GENERAL	0.00	0.00	1 828 955.28	0.00					

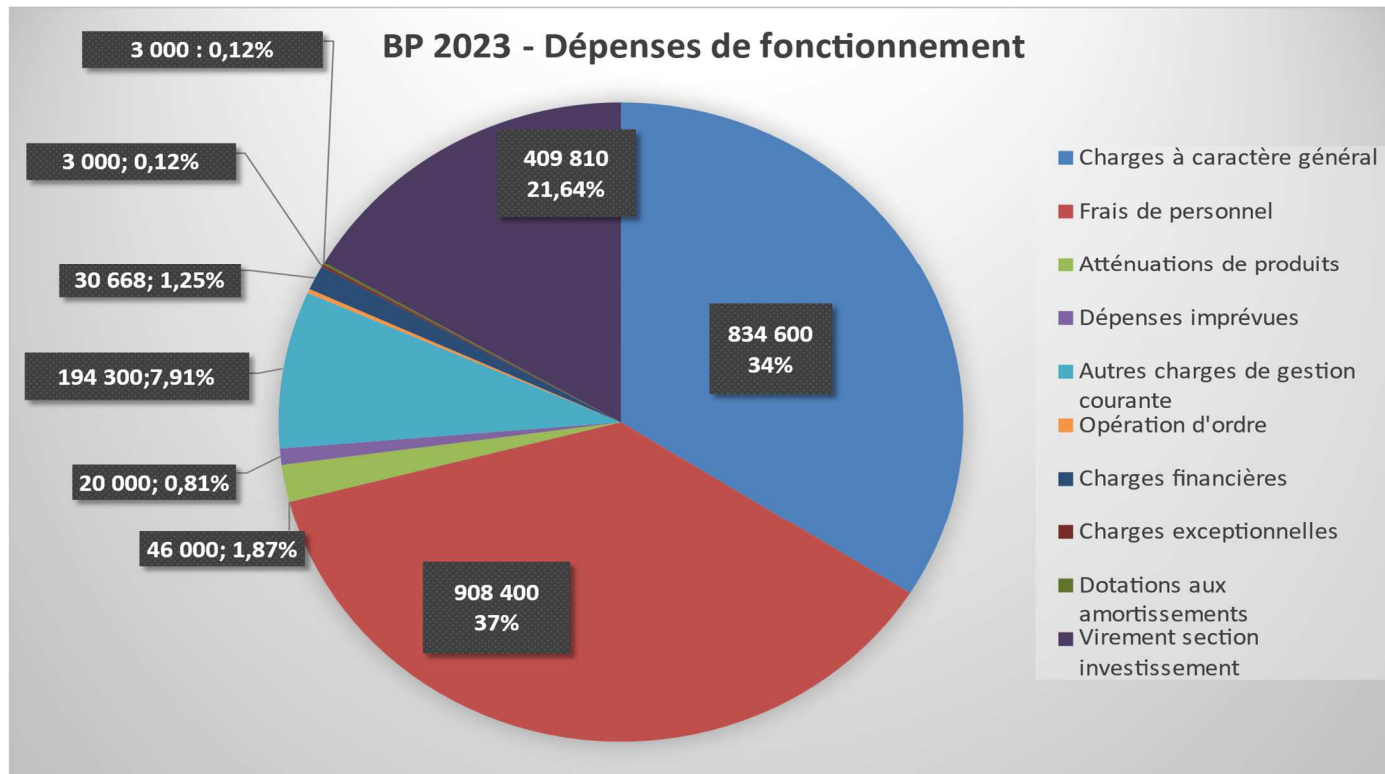
Après la présentation des équilibres généraux du budget primitif 2023 M. CONVERT donne des précisions et explications plus en détails à l'aide des tableaux des dépenses et recettes par chapitres en fonctionnement puis en investissement, tels que ci-après :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	696 000,00	0,00	834 600,00	0,00	834 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	863 180,00	0,00	908 400,00	0,00	908 400,00
014	Atténuations de produits	54 000,00	0,00	46 000,00	0,00	46 000,00
65	Autres charges de gestion courante	182 605,00	0,00	194 300,00	0,00	194 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 795 785,00	0,00	1 983 300,00	0,00	1 983 300,00
66	Charges financières	8 400,00	0,00	30 667,52	0,00	30 667,52
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	5 400,00		3 000,00	0,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	0,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 834 585,00	0,00	2 039 967,52	0,00	2 039 967,52
023	Virement à la section d'investissement (5)	506 682,79		409 811,19	0,00	409 811,19
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		5 211,56	0,00	5 211,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		506 682,79		415 022,75	0,00	415 022,75
TOTAL		2 341 267,79	0,00	2 454 990,27	0,00	2 454 990,27

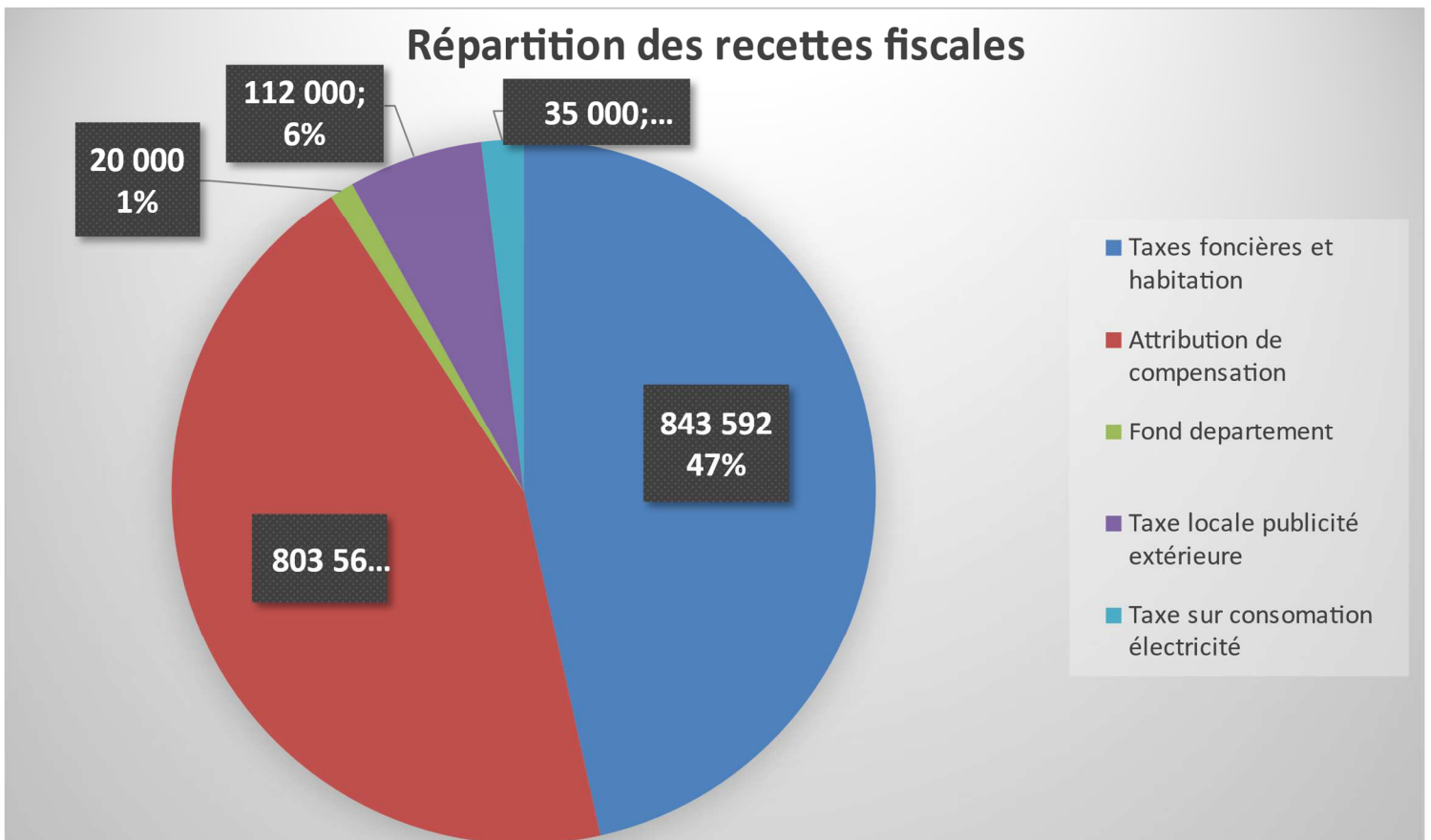
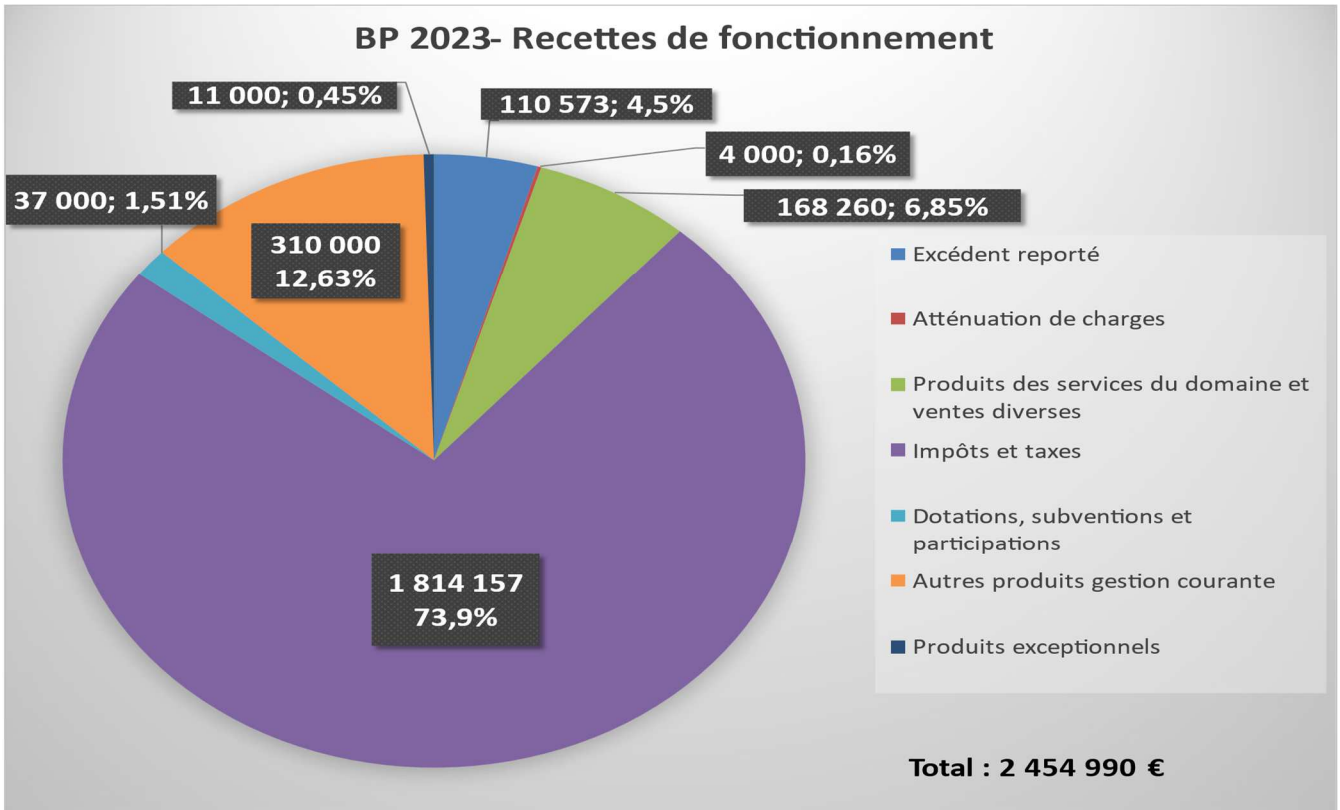
BP 2023 - Dépenses de fonctionnement



M. CONVERT précise que pour les charges à caractère général on retrouve pour 26 K€ des études pour l'extension de la Z.A. de la Prairie au sujet desquelles monsieur le maire précise qu'elles seront remboursées par CGLE. Pour les charges de personnel M. CONVERT rappelle dans les prévisions, la prise en compte de l'inflation, l'impact des tickets restaurant sur toute l'année pour cet exercice ce qui explique une augmentation par rapport au BP 2022 mais toutefois une réduction par rapport au CA 2022, compte tenu d'un poste en moins. Les recettes des impôts sont relevées compte tenu d'une hausse des bases prévue par l'Etat de 7%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	166 700,00	0,00	168 260,00	0,00	168 260,00
73	Impôts et taxes	1 708 568,00	0,00	1 814 157,00	0,00	1 814 157,00
74	Dotations et participations	36 528,00	0,00	37 000,00	0,00	37 000,00
75	Autres produits de gestion courante	300 000,00	0,00	310 000,00	0,00	310 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 215 796,00	0,00	2 333 417,00	0,00	2 333 417,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 220 796,00	0,00	2 344 417,00	0,00	2 344 417,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 220 796,00	0,00	2 344 417,00	0,00	2 344 417,00



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	268 500,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 018 500,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	220 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	590 100,81	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	520 000,00	0,00	870 000,00	0,00	870 000,00
Total des recettes financières		1 330 100,81	0,00	1 670 000,00	0,00	1 670 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 348 600,81	0,00	1 820 000,00	0,00	1 820 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	506 682,79		409 811,19	0,00	409 811,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		5 211,56	0,00	5 211,56
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

BP 2023 Recettes d'investissement

150 00...

805 212; 24%

1 118 3

82;...

870 000 ; 26%

409 811 ; 12%

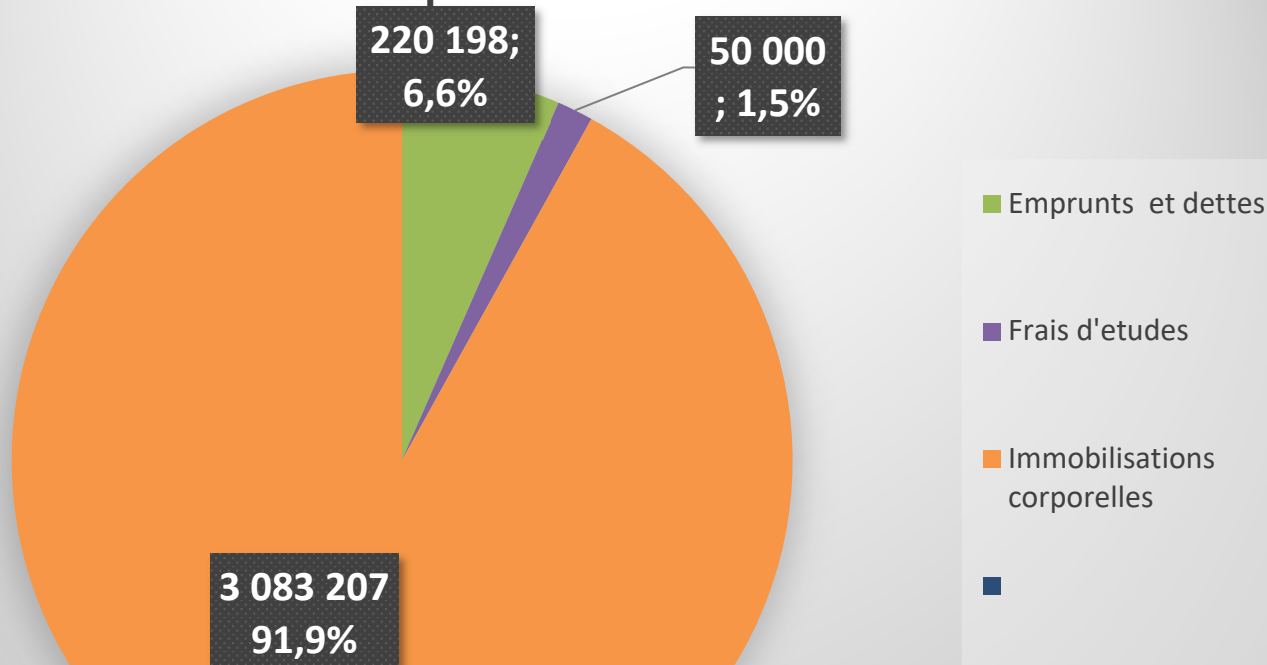
- Excédent reporté
- Virement de la section de fonctionnement
- Produits des cessions
- Dotations, fonds de réserve
- Subventions d'équipement

TOTAL : 3 553 405 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	93 120,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 403 029,52	0,00	3 081 206,90	0,00	3 081 206,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	690 518,39	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 191 667,91	0,00	3 133 206,90	0,00	3 133 206,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	0,00	220 197,86	0,00	220 197,86
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		150 500,00	0,00	220 197,86	0,00	220 197,86
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 342 167,91	0,00	3 353 404,76	0,00	3 353 404,76
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 342 167,91	0,00	3 353 404,76	0,00	3 353 404,76

BP 2023- Dépenses d'investissement



Total : 3 353 405

Séance du 3 AVRIL 2023

Projet Budget Investissement 2023					
Dépenses		Recettes			
Chemin Patte d'oie	500 000	Virement section d'investissement			409 810
Achat terrain Villarcher	100 000	Excédent 2022 Fonctionnement			600 000
Passage sur élevé rue de la plaine	125 500	Excédent 2022 Investissement			1 118 382
C N M aménagement extérieur	300 000	FCTVA			150 000
Bouvard dessous aménagement	60 000	Vente terrains			870 000
Préau Maternelle	120 000	Taxe aménagement			50 000
Micro crèche agrandissement	140 000	Subventions			150 000
Chaudière Française	55 000				
Chaudière Prairie	65 000				
		Total			3 348 192
Peinture école					
Achat véhicule camion	23 000				
Epareuse	20 000				
Equipement classe + informatique	20 494				
Four Restaurant scolaire	5 000				
Création massif fleurs	2 500				
Panneau affichage dématérialisé	13 000				
Décoration Noel	5 000				
Médiathèque	1 300 000				
Chap 21, 23 début 2023	223 500				
TOTAL chp 21+23	3 077 994				
Remboursement K emprunt	220 198				
Frais d'étude	50 000				
Total	3 348 192				

Monsieur le maire précise la liste des inscriptions nouvelles prévues au budget 2023 afin d'apporter quelques informations sur l'achat d'un terrain qui correspond à un emplacement

Séance du 3 AVRIL 2023

réservé au titre de l'urbanisme depuis de nombreuses années à Villarcher et qui doit servir à un projet d'aire de jeux. Il évoque la réalisation de travaux programmés pour cette année, tels que l'aménagement d'un ralentissement rue de la Plaine, le réaménagement d'un terrain aux Bouvard-dessous par rapport au captage d'une source et à la mise en place d'une réserve d'eau, l'aménagement d'un préau à l'école, sans doute plutôt pour l'automne ou la fin d'année, des études par rapport à l'éligibilité éventuelle aux subventions du « fond vert » pour l'achat d'une chaudière ou l'extension de la micro-crèche où deux places supplémentaires seront créées, l'achat d'un four supplémentaire au restaurant scolaire en secours en cas de problème compte tenu des 200 enfants qui y déjeunent chaque jour, l'achat d'un écran d'affichage officiel en terme de dématérialisation, ce à quoi Mme BERNOU précise que des subventions sont possibles, la médiathèque dont l'emprunt va permettre de réaliser cette année le gros-œuvre et en 2024, ce sera les finitions intérieures.

M. CONVERT précise que le montant consommé depuis la délibération d'autorisation de dépenses est de 223 500 €.

Monsieur le maire rappelle dans les dépenses, 25 K€ de plus par rapport aux emprunts nouveaux et des frais d'études. Il conclut en rappelant que traditionnellement, dans l'élaboration budgétaire il reste prudent de minimiser les recettes et remercie pour le travail effectué, la nouvelle comptable, les élus et le secrétaire général.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 28 mars 2023 comme suit, tenant compte d'une rectification apportée par M. CONVERT concernant le montant de la section d'investissement par rapport à celui de la convocation à 3 353 404.76 €, de même, partant de cette correction, celui du montant total l'est également à 5 808 395.03€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 454 990.27	2 454 990.27
Section d'investissement	3 353 404.76	3 353 404.76
TOTAL	5 808 395.03	5 808 395.03

Pour : 13 (dont deux pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

5) Convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions

Monsieur le maire rappelle que le parking du centre bourg est passé en zone bleue mais que cela n'est pas toujours respecté et que d'autres points de stationnement gênant, voire dangereux sont parfois rapportés, sous un stop ou en zone artisanale, aux abords de l'école, etc, et constate que s'il n'y a pas de contravention les règles ne sont pas respectées. L'outil que représente la présente convention avec l'ANTAI permet de faire l'acquisition d'un téléphone qui avec une photo du véhicule contrevenant permet de verbaliser. L'infraction est transmise à l'ANTAI qui la traite.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité de verbaliser tout véhicule en infraction de façon dématérialisée. Ce mode de fonctionnement permet plus de simplicité dans le processus de verbalisation et plus de rapidité dans le traitement de l'information et du recouvrement du produit des amendes.

Conformément au décret N° 2011-348 du 29 mars 2011, pour permettre l'utilisation de l'ensemble du dispositif de verbalisation électronique il convient de signer une convention, ci-annexée, avec le Préfet de la Savoie, agissant pour le compte de l'Agence Nationale, de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Cette convention permet d'organiser la mise en œuvre de cette nouvelle procédure et détermine les engagements de chaque partie :

- l'ANTAI s'engage notamment à fournir le logiciel PVe, à traiter les messages d'infraction et à les transmettre ;
- le Préfet à faire le lien avec l'ANTAI et à fournir des modèles d'avis et de relevés d'infraction ;
- le Maire à faire l'acquisition des appareils nécessaires à la verbalisation électronique et à respecter les règles du Centre National de Traitement (CNT)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention ci-jointe permettant la mise en place de la verbalisation électronique ;
AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite convention avec le Préfet de la Savoie au nom de l'ANTAI ;

Séance du 3 AVRIL 2023

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre en la matière ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour : 12 (dont deux pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 1 (Jean NOIRAY)

6°) Modification des statuts de Grand Lac

Monsieur le Maire rappelle que Grand Lac est en charge de l'aménagement et de la gestion du camping public Les Peupliers situé sur la commune de Chindrieux depuis le 1^{er} janvier 2019, ce transfert de compétence ayant été acté par arrêté préfectoral du 2 juillet 2018. Cette prise de compétence avait été validée lors de la fusion en 2017 en lien avec le transfert du port de Chatillon.

Monsieur le maire précise que Mme le maire de Chindrieux avait alors demandé que le camping soit pris avec le port.

Aujourd'hui, le camping de Chindrieux est le seul équipement de ce type géré par la communauté d'agglomération. Par délibération en date du 21 mars 2023 (annexée à la présente délibération), le Conseil communautaire de Grand Lac a ainsi approuvé la restitution du camping Les Peupliers à la commune de Chindrieux.

Conformément à l'article L. 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales, cette restitution est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose ainsi d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

La restitution de compétences sera ensuite prononcée par arrêté préfectoral.

M.POTHIER demande pourquoi avoir pris ce camping si c'est pour le rendre aujourd'hui et pourquoi cela n'est pas le cas pour d'autres campings de l'agglomération. Monsieur le maire répond que les autres communes ont souhaité garder leur camping comme le Bourget, Conjux, Chanaz ou Aix, géré toutefois par l'OTI mais que ce dernier qui gérait également le camping de

Séance du 3 AVRIL 2023

Chindrieux voulait y mettre une aire de camping-car pour renflouer le budget en raison des pertes d'exploitations rencontrées, ce à quoi la commune s'oppose. Ainsi, après l'avoir transféré avec le port qui était déficitaire, elle souhaite aujourd'hui le récupérer, l'agglomération n'ayant par ailleurs, pas la compétence.

Il est par conséquent proposé d'approuver cette modification statutaire et la restitution du camping Les Peupliers à la commune de Chindrieux.

Vu l'article L. 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Lac en date du 21 mars 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la restitution du camping à la commune de Chindrieux,
- APPROUVE la modification statutaire présentée,
- DEMANDE à Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de Grand Lac.

Pour : 13 (dont deux pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

7°) Reprise de voirie

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé depuis de nombreuses années de reprendre certaines voiries de lotissement pour les transférer dans le domaine public de la commune.

Il précise, qu'à ce jour, certaines voiries de lotissement n'ont pas encore été transférées dans le domaine public de la commune ; il doit encore en rester deux ou trois.

Il précise également que le transfert des voiries peut être effectué par l'établissement d'un acte administratif de vente, à titre gratuit, entre la commune et les propriétaires de la voie, si ces derniers sont d'accord de céder les parcelles occupées par la voirie.

Il indique au Conseil Municipal que la voirie du Lotissement Colline des Chênes, pour la parcelle AW 150 est concernée par la présente délibération.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des propriétaires établie par le cabinet FCA. 27 propriétaires devront signer l'acte (tous les propriétaires des maisons du lotissement ayant des droits indivis sur la parcelle AW 150 pour 1/13^{ème} indivis ou 1/26^{ème} indivis)

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des frais d'établissement de l'acte administratif de vente sera pris en charge par la commune de VOGLANS.

Enfin, Conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que Madame Martine BERNON, 1^{ère} Adjointe, représente la commune de VOGLANS lors de la signature de l'acte administratif de vente à intervenir.

En effet il précise que le maire faisant le notaire, il ne peut signer l'acte en tant que maire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la procédure amiable pour transférer dans le domaine public communal la voirie du lotissement Colline des Chênes en ce qui concerne la parcelle AW 150,
- APPROUVE l'acquisition à titre gratuit par la commune de la parcelle AW 150, voirie du lotissement Colline des Chênes,
- ACCEPTE que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative,
- S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'établissement de l'acte administratif,
- AUTORISE Madame Martine BERNON, 1^{ère} Adjointe, à représenter la Commune de VOGLANS lors de la signature de l'acte de vente à intervenir, conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour : 13 (dont deux pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le maire précise que la nécessité de l'autorisation de toutes les parties pour la réfection des réseaux fait que l'aboutissement du transfert a duré longtemps.

8°) PC-CU-DP délivrés depuis la dernière réunion du conseil municipal

Mme CAVALLO présente les dernières instructions d'urbanisme.

Séance du 3 AVRIL 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023					
LISTE PC / DP / CU accordés depuis le Conseil Municipal du 27/02/2023					
DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DÉPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 21 C 1011 M01	Boisson Philippe et PERRET Jessie	29/11/2022	Piscine, abri de jardin, terrasse	Clos Villarcher, lot 9	accordé le 20/03/2023
DECLARATIONS PREALABLES					
DP 23 C 5006	DEPARTEMENT SAVOIE	25/01/2023	Centrale photovoltaïque	Route de l'aéroport	Accordée le 14/03/2023
DP 23 C 5004	France ENERGIES	19/01/2023	Panneaux photovoltaïques	96 rue centrale	Accord tacite
DP 23 C 5007	THERME Sébastien	31/01/2023	Panneaux photovoltaïques	495 rue bouvard dessus	Accord tacite
DP 23 C 5015	BEHAT Abdelmalek	28/02/2023	Remplacement porte-fen [^] tre cintrée en porte-fenêtre droite avec volets roulants	954 rue des Belledonnes	Accord tacite
DP 23 C 5008	CONVERT Jacques	05/02/2023	Remplacement d'un balcon	À la cave	Accordé le 20/03/2023
DP 23 C 5014	LEGRAND Pierre-Edouard	22/02/2023	Aménagement d'un lot en vue de construction	Lieu dit Villarcher	Accordé le 21/03/2023
DP 23 C 5011	CLARAZ Nicolas	13/02/2023	Panneaux photovoltaïques	65 allée du Domaine des Massettes	Accord tacite
DP 23 C 5010	CLARAZ mtoculture	13/02/2023	Panneaux photovoltaïques	725 rue des Servages	Accord tacite
DP 23 C 5012	FREE ENERGIE	16/02/2023	Panneaux photovoltaïques	72 rue de la Plaine	Accord tacite

CERTIFICATS D'URBANISME					
CU 23 C 2008	Maître CRET Romain	07/03/2023	information	Rue Pré Meurt	Arrêté le 07/03/2023
CU 23 C 2009	SCP GIROUD-GUILLAUD-BIJAUDY-JACQUIGNON	20/03/2023	information	LA ROCHE	Arrêté le 20/03/2023
CU 23 C 2010	Maître RAYNAUD Laurent	23/03/2023	information	Les Servages Nord	Arrêté le 23/03/2023
CU 23 C 2011	Maître MAILLOTTE Sabine	27/03/2023	information	Allée des Huit clochers	Arrêté le 27/03/2023

9°) Création d'un emploi permanent d'attaché territorial

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération a déjà été prise mais qu'il est nécessaire de la repasser pour corriger le terme employé de « directeur des services » qui n'était pas administrativement adéquat.

L'assemblée délibérante ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire expliquant que le contrat en cours du poste de secrétaire de mairie de la commune est arrivé à échéance le 22 février 2023 et qu'il est donc nécessaire de procéder à un recrutement d'attaché territorial faisant fonction de secrétaire général ou de responsable des services, après en avoir délibéré ;

DECIDE

- La création à compter du 11 avril d'un emploi d'attaché territorial faisant fonction de secrétaire général ou de responsable des services, dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :
- Gestion financière,
- Gestion administrative,
- Gestion des ressources humaines,

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de l'importance du poste d'attaché territorial faisant fonction de secrétaire général ou de responsable des services au sein de la collectivité par l'ensemble des tâches particulières qui lui sont confiées nécessitant des compétences spécifiques dans plusieurs domaines précités et transversales, de gestion, de management des équipes pluridisciplinaires et d'interface entre ces dernières et les élus en général avec lesquels un rapports de confiance et de proximité et indispensable et en particulier avec le maire.

C'est aussi un représentant vis-à-vis des corps constitués ou d'interlocuteurs extérieurs qui demande des aptitudes et connaissances dans les domaines liés aux collectivités et à la collectivité, son environnement tant institutionnel que local avec une grande disponibilité et souplesse d'organisation.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'un niveau d'étude « master » en lien avec les politiques publiques et avoir une expérience d'une dizaine d'années dans ces domaines et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 13 (dont deux pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

10°) Avenant à la convention avec le Centre de Gestion sur les retraites CNRACL

M. CONVERT présente la délibération suivante en rappelant qu'il s'agit d'un renouvellement fort utile dans le cas de gestion de dossier de départ en retraite.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 31 août 2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Vu le projet d'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la

fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,

APPROUVE l'avenant susvisé et annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.

Monsieur le maire redit l'intérêt de cette convention étant donné qu'il est prévu un départ en retraite en cette fin d'année et celui d'un autre agent.

Pour : 13 (dont deux pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

11°) TRAVAUX

M. BURDET fait un point sur les travaux de la médiathèque, travaux en pointillés par rapport à l'école et au bruit afin de limiter le dérangement des classes mais qui avancent quand même et préparent le chantier pour les prochaines vacances : la dalle va être coulée. Ce sont donc 15 jours où cela va avancer pour les futurs travaux avec l'été qui va vite arriver. Préparation également avec l'entreprise Oxalli concernant le système de chauffage et de rafraîchissement avec la géothermie qui va consister en deux forages jusqu'à 140 m de profondeur.

Monsieur le maire précise qu'après réalisation cela ne coûte rien à part un peu d'électricité. Le travail concernant les futures menuiseries aluminium est un peu compliqué à ce stade quant aux moyens de l'installation de ces grandes baies mais devrait être conforme au planning, la charpente étant prête.

On reste en attente par rapport à la Patte d'oie et la rue de la Plaine et le projet de micro-crèche est bien avancé.

12°) ENFANCE JEUNESSE VIE SCOLAIRE

Mme BERNON revient sur le séjour des écoles en classe de neige à Valmeinier qui s'est bien passé et où certains élèves ont passé leur étoile. Les prochains séjours de classe de découverte auront lieu en juin.

Elle présente ensuite les finances et les fréquentations de Planet Jeunes à l'appui des tableaux ci-après.

Mme BERNON explique les répartitions entre communes en fonction de la population et du potentiel financier avec une part fixe et une part variable. Elle précise que le budget a augmenté

Séance du 3 AVRIL 2023

de 5.90%, prenant en compte le coût de la vie, l'augmentation de la participation des communes, l'augmentation des charges de personnel de plus de 100 K€.

Elle informe de la signature, le lendemain, du nouveau partenariat avec la CAF pour 3 ans et d'un rendez-vous avec cette dernière et le Département, mercredi, pour échanger sur l'avenir. Mme BERNON signale enfin une enquête en cours relative aux familles et à la parentalité dont le but est de permettre de recenser les besoins du territoire en la matière.



PARTICIPATION DES COMMUNES HORS MERCREDIS POUR 2023

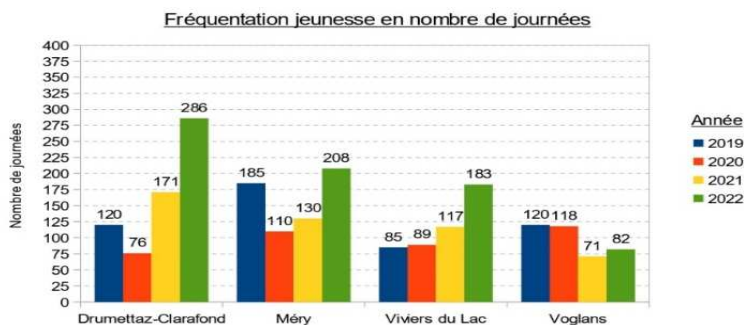
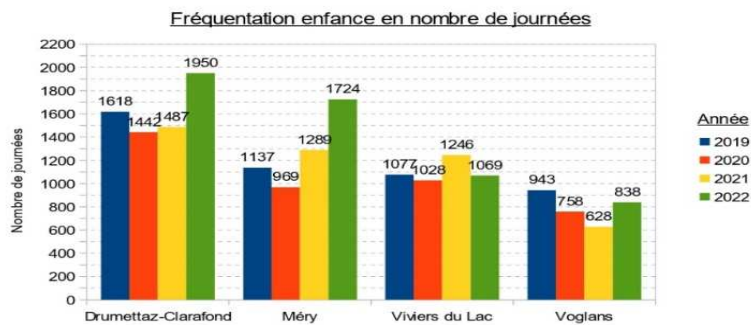
population			potentiel financier			service			base			
	Hts	%			%			33 708,79 €				
Drumettaz	3049	32,24 %	14 309,95 €	Drumettaz	3 633 212,00 €	32,63 %	14 481,02 €	Drumettaz	34,37%	15 255,05 €	Drumettaz	10 159,21 €
Mery	2076	21,95 %	9 743,35 €	Mery	2 122 518,00 €	19,06 %	8 459,79 €	Mery	29,24%	12 978,11 €	Mery	10 159,21 €
Viviers	2366	25,02 %	11 104,41 €	Viviers	2 364 844,00 €	21,24 %	9 425,64 €	Viviers	19,18%	8 513,00 €	Viviers	10 159,21 €
Voglans	1966	20,79 %	9 227,08 €	Voglans	3 015 338,00 €	27,08 %	12 018,34 €	Voglans	17,21%	7 638,62 €	Voglans	10 159,21 €
total	9457	100,00 %	44 384,79 €	total	11 135 912,00 €	100,00 %	44 384,79 €	total	100%	44 384,79 €	total	40 636,83 €

montant total participation des communes	173 791,19 €
Part fixe	40 636,83 €
Part Variable	133 154,36 €

Drumettaz	54 205,23 €
Mery	41 340,46 €
Viviers	39 202,26 €
Voglans	39 043,25 €
Total	173 791,19 €

indice INSEE 5,90 %

Participation 2023 des communes pour les mercredis matins au titre de la fréquentation 2022		
Drumettaz-Clarafond	39,33%	3 503,54 €
Méry	35,97%	3 204,12 €
Viviers du Lac	22,35%	1 990,91 €
Voglans	2,36%	209,98 €
		8 908,55 €



13°) ASSOCIATIONS CULTURE

Subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le vote des subventions aux associations lors du dernier conseil municipal du 27 février depuis lequel deux demandes supplémentaires seraient à ajouter, à savoir :

- Pour un montant de **500 €**, à Chambéry Cyclisme Organisation, une contribution à l'événement cycliste professionnel, ayant lieu en grande partie sur le territoire communal le dimanche 16 avril prochain, qu'est le Grand prix Féminin. Monsieur CONVERT explique le parcours qu'emprunteront les cyclistes sur la commune, regroupant pas moins de 150 coureurs et comptant pour la coupe de France élites dames
- Au 13^{ème} bataillon de chasseur alpin qui nous sollicite, par l'intermédiaire du capitaine SIGOIRE, habitant de Voglans et « officier tradition » au BCA pour le financement de l'acquisition patrimoniale de tenues de chasseurs de 1915 et de 1940, en hommage et en mémoire de nos soldats présents au cimetière communal. Il est proposé une participation de **200 €**.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les demandes de subventions des deux organismes cités ci-avant,

CONSIDERANT que l'obtention de ces subventions permet le développement et l'animation sportive sur notre commune pour l'une et de répondre au devoir de mémoire vis-à-vis de nos soldats pour l'autre,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE le versement de subventions pour un montant total de 700 € pour les objets mentionnés ci-dessus pour les deux organismes suivants et réparti comme suit :

- Chambéry Cyclisme Organisation : 500 €
- 13^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains : 200 €

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la commune au chapitre 65,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires aux versements de ces subventions.

Pour : 13 (dont deux pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

Mme BERNOU présente les prochaines manifestations du mois d’avril avec le tableau ci-dessous :

VOGLANS Manifestations à venir...

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
MERCREDI 05 AVRIL 2023	Atelier Décorations pour Pâques à partir de 5 ans sur inscription	À partir de 15h	BIBLIOTHEQUE VOGL'EN LYRE
JEUDI 27 AVRIL 2023	Rencontre littéraire FACIM : Cyrille POMES pour sa BD « MOON »	19h	BIBLIOTHEQUE Drumettaz Clarafond
DIMANCHE 07 MAI 2023	TRAIL « Nivolet-Revard » organisé par Elan Voglanais 5 Courses au programme : (+ 1 course enfants) • Nivolet Revard : 55 km • Malpassant : 27 km • La Voglanaise : 14 km UNIQUEMENT féminine • Marche festive : 10,5 km « Voglans de long en large et de haut en bas » • SPEED Trail : 6 Km SUR CHAQUE DOSSARD, 1,5€ REVERSES AU COMITÉ HANDISPORT DE SAVOIE.	À partir de 8h	COMPLEXE NOËL MERCIER

M. BURDET revient sur la journée de nettoyage de la commune réalisée samedi dernier pour remercier les élus ayant participé ainsi que les 5 personnes motivées qui les ont rejoints, d’autant plus avec le temps qu’il faisait. Ils sont partis du rond-point du viaduc jusqu’à l’aéroport et dans ces 2h30-3h d’inspection ont ramassé pas moins de 250 kg de déchets. Ce fut une belle organisation et une belle opération pour la nature.

Séance du 3 AVRIL 2023

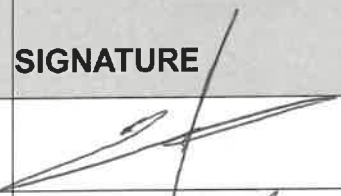



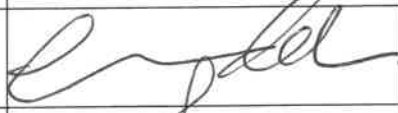


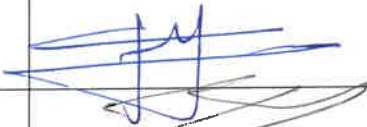



Monsieur le maire remercie les bénévoles et Eric BURDET pour cette bonne action en faveur de l'environnement.

M.POTHIER trouve dommage que ce ne soit pas un dimanche car pour certains, cela est plus compliqué d'être disponible le samedi pour les familles et leurs enfants.

M. BURDET répond que ce ne serait pas évident d'être avec des enfants sur les bords de route pour des questions de sécurité et qu'ils font déjà cela avec l'école ou alors il faudrait que ce soit des plus grands. En fonction aussi de ce que l'on trouve et de ce que l'on ramasse, ce n'est pas toujours indiqué pour des enfants.

Monsieur le maire donne les dates du prochain conseil municipal et l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 22h27.

PV de Séance du 3 avril 2023

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Absent
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	Absent
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	Absent
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Absent
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	Absent
PULLI Nadia	Conseillère municipale	Absent
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Absent
THERME Sébastien	Conseiller municipal	Absent